



SAINT-ANDRÉ S'ILLUMINE

SAMEDI 3 & DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL / MARCHÉ DE CRÉATEURS RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ▷ **LIEU** : place de la mairie
- ▷ **DATE** : samedi 3 décembre et dimanche 4 décembre
- ▷ **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC** : le samedi de 16h à 20h (démontage des stands le soir) et le dimanche de 10h à 18h
- ▷ **HORAIRES D'INSTALLATION** : le samedi de 13h à 16h et le dimanche de 8h à 10h
- ▷ **STANDS** : 2 ou 3m de longueur sur 2m de profondeur
- ▷ **ANIMATIONS** : ateliers créatifs, animations musicales, danses, contes, café, thé de bienvenue offert aux exposants

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 Vous exercez votre activité sur Saint-André-de-Cubzac ou sur le territoire du Grand Cubzaguais (les associations et professionnels exerçant sur la commune seront prioritaires dans le traitement des dossiers).

2 L'installation est exclusivement pour les 2 jours

3 Pour les créateurs, Vous exposez uniquement des pièces de votre création :

- Production de pièces uniques ou de petites séries.
- Créations originales c'est à dire non copiées.
- Mise en avant d'une démarche créative personnelle.
- Mise en avant de vos démarches de recyclage

4 Pour les métiers alimentaires :

- Promotion de productions locales
- Mise en avant de votre savoir faire
- Mise en avant de vos démarches de recyclage

5 La fabrication de vos créations doit être artisanale.

6 Démonstration de savoir-faire

Nous souhaitons encourager sur nos marchés, dans la mesure du possible, la mise en avant des savoir-faire. Si vous souhaitez proposer une démonstration,

merci de nous le faire savoir sur la fiche de candidature.

7 Taille du stand et matériel

Le stand peut faire 2x3 m ou 2x2 m.

Votre barnum/parasol ne devra pas être ancré au sol. Il devra impérativement être lesté conformément à la notice du fabricant (notice obligatoire à présenter en cas de contrôle de la mairie). Il sera décoré aux couleurs de Noël. (La mairie fournira l'électricité pour les illuminations mais pas pour les appareils de chauffage).

8 Propreté du lieu

Nous devons évidemment laisser le lieu propre après notre passage. Des conteneurs spécifiques à la manifestation seront mis en place mais prévoyez des poches poubelles de 30 litres.

9 Le droit de place

Chèque de caution de 50€ qui vous sera rendu le dimanche à votre départ.

Le prix du stand comprend le droit de place. Il est de 5€ par mètre/linéaire pour les 2 jours

10 Communication

Nous demandons aux créateurs de participer à notre effort de communication (partage des réseaux). La mairie mettra en place un plan communication (web et papier).

Réponse obligatoire
au plus tard

**LUNDI
24 OCTOBRE
2022**

**Tout dossier incomplet
ou hors délais ne sera pas
pris en compte.**

Après le 15 novembre,
aucun remboursement du
chèque de caution ne sera
fait pour toute annulation



CONTACT

Contact et questions à Patrick Panse,
Manager de commerces par mail
à l'adresse suivante :

patrick.panse@saintandredecubzac.fr

Vous recevrez un mail de bonne
réception de votre dossier.

La réponse de la sélection vous sera
donnée vers le 30 octobre 2022.

Les créateurs non retenus seront mis
sur liste d'attente et pourront être
contactés en cas de désistement
de créateurs retenus.




**SAINT-ANDRÉ
de-Cubzac**



PIÈCES À FOURNIR

VOTRE DOSSIER À NOUS FAIRE PARVENIR PAR MAIL OU PAR COURRIER AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE 2022 DOIT IMPÉRATIVEMENT CONTENIR :

- ☐ **La fiche de candidature**
- ☐ **Extrait du registre du commerce ou des métiers ou attestation d'inscription aux services fiscaux pour les artistes libres**
- ☐ **Inscription à la CMA**
- ☐ **Une copie de votre attestation d'assurance professionnelle en cours de validité,**
- ☐ **Sur une seule page en indiquant votre nom commercial :**
 - Une présentation de votre activité,
 - 5 photos maximum des créations exposées (dont 1 photo de votre stand si possible) en précisant à quel univers vous appartenez parmi : Mode / Accessoires/Bijoux / Décoration / Alimentaire / Enfant / Illustration- Papeterie-Art Si vous appartenez à plusieurs univers, merci de souligner le plus important

CHÈQUES À NOUS FAIRE PARVENIR AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE 2022 :

- **Soit par courrier** à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-André-de-Cubzac – service Manager de commerces –
8, place Raoul Larche 33240 Saint-André-de-Cubzac
- **Soit à déposer** directement dans la boîte aux lettres de la Mairie.
Si les chèques ne sont pas parvenus pour cette date, votre dossier ne sera pas présenté lors de la sélection. Les chèques seront détruits après si vous n'êtes pas sélectionné.

- ☐ **Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de : Régie des recettes des droits de place du Marché.** Nous tenons à ce que les créateurs s'engagent à rester la totalité des amplitudes horaires sur les 2 jours par respect pour le public et les autres créateurs. Si ce n'était pas le cas, le chèque de caution serait encaissé.
- ☐ **Un chèque d'inscription à l'ordre de : Régie des recettes des droits de place du Marché**
 - De 10€ pour un stand de 2m de longueur sur 2m de profondeur
 - De 15€ pour un stand de 3m de longueur sur 2m de profondeur

